



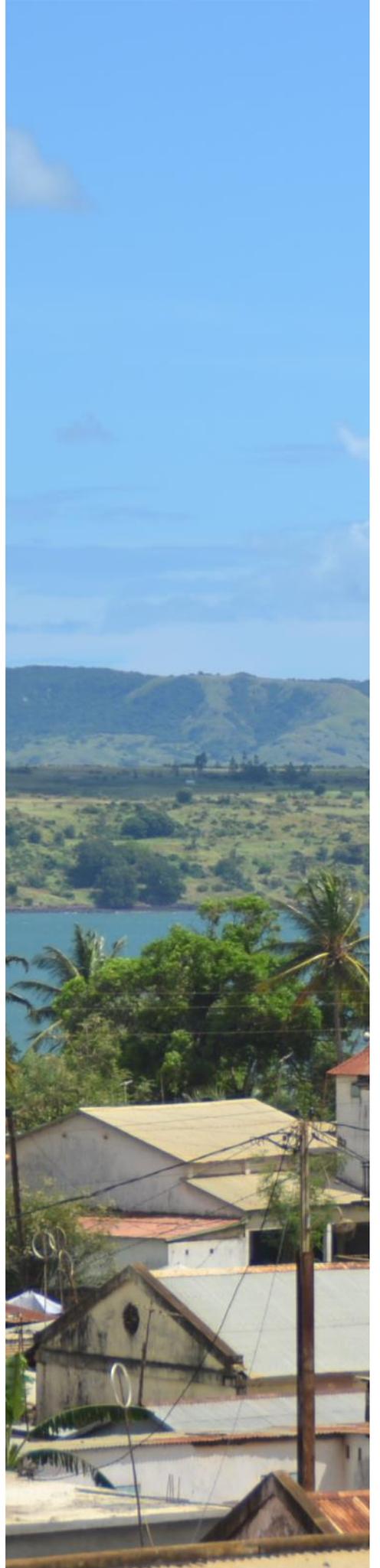
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016



**GRANDIR
DIGNEMENT**

ASSOCIATION LOI DE 1901
NON-PROFIT ORGANIZATION



SOMMAIRE

Introduction

Le mot de la directrice

Chiffres clés de l'année 2016

Nos actions

1. Niger

2. France

3. Madagascar

Rapport financier de 2016

Notre conseil d'administration

Partenaires techniques et financiers



Introduction

LE MOT DE LA DIRECTRICE

En 2016, Grandir Dignement a développé divers projets spécifiquement destinés aux enfants en conflit avec la loi en France (Région Lorraine), à Madagascar et au Niger.

La stratégie d'intervention de Grandir Dignement est structurée en 3 axes principaux :

Les interventions en milieu pénitentiaire

Grandir Dignement intervient dans 7 établissements pénitentiaires en faveur d'environ 450 enfants.

La promotion et la mise en œuvre des mesures alternatives à la détention

L'année 2016 a permis une avancée dans la mise en place de services de mesures alternatives à la détention au Niger et à Madagascar. En France, Grandir Dignement a initié un dispositif post-carcéral en faveur des jeunes sortants de détention, de Centres éducatifs fermés et renforcés (CER/CEF).

Le plaidoyer institutionnel et de masse

Plusieurs réunions et plaidoyers auprès des acteurs institutionnels ont eu lieu. Des actions de sensibilisation telles que des évènements, formations ou encore table-ronde ont permis sur les 3 pays d'interventions d'améliorer la connaissance et les compétences en matière de Justice des mineurs.



CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2016

3 PAYS D'INTERVENTION



+ de 450
ENFANTS
ACCOMPAGNÉS

3
Délégations
actives

 150
ADHÉRENTS

324 502 €

20  DE BUDGET

PARTENARIATS
SIGNÉS À CE JOUR ANNUEL

3 PÔLES D'INTERVENTIONS MAJEURS

Interventions carcérales
Promotion des mesures alternatives à la détention
Appui institutionnel et plaidoyer

1.

Niger

Grandir Dignement est présent au Niger depuis janvier 2016. En partenariat avec Prisons Sans Frontières, l'association a répondu à un appel à projet proposé par la Commission européenne « l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme » (IEDDH).

Grandir Dignement développe ses actions dans 2 établissements pénitentiaires (EP) des localités de Niamey et Zinder et collabore avec les acteurs étatiques en vue de la mise en œuvre prochaine d'un dispositif de mesures alternatives à la détention. Ces actions touchent environ 180 mineur(e)s en détention au Niger.

La situation des mineurs incarcérés au Niger

Au Niger, selon les statistiques publiées par le Ministère de la Justice pour l'année judiciaire 2014-2015, il y aurait eu **515 mineurs incarcérés** (dont 83% en détention préventive) parmi les 525 mineurs en conflit avec la loi recensés sur la même période. Ces différentes données montrent l'ampleur du recours à la détention préventive.

Les autorités nigériennes prennent progressivement de la distance avec l'idéologie qui fait de la prison une fin en soi et ne fait qu'entretenir la délinquance en définitive. Le constat d'échec de la solution carcérale est accentué par **l'état de délabrement des infrastructures et des services caractérisant le système pénitentiaire du pays**. Il peine à garantir le respect de la dignité humaine. Enfin, les dynamiques démographiques et urbaines incitent les autorités à identifier rapidement des solutions afin d'éviter une implosion prochaine du système pénitentiaire liée à une surpopulation croissante.

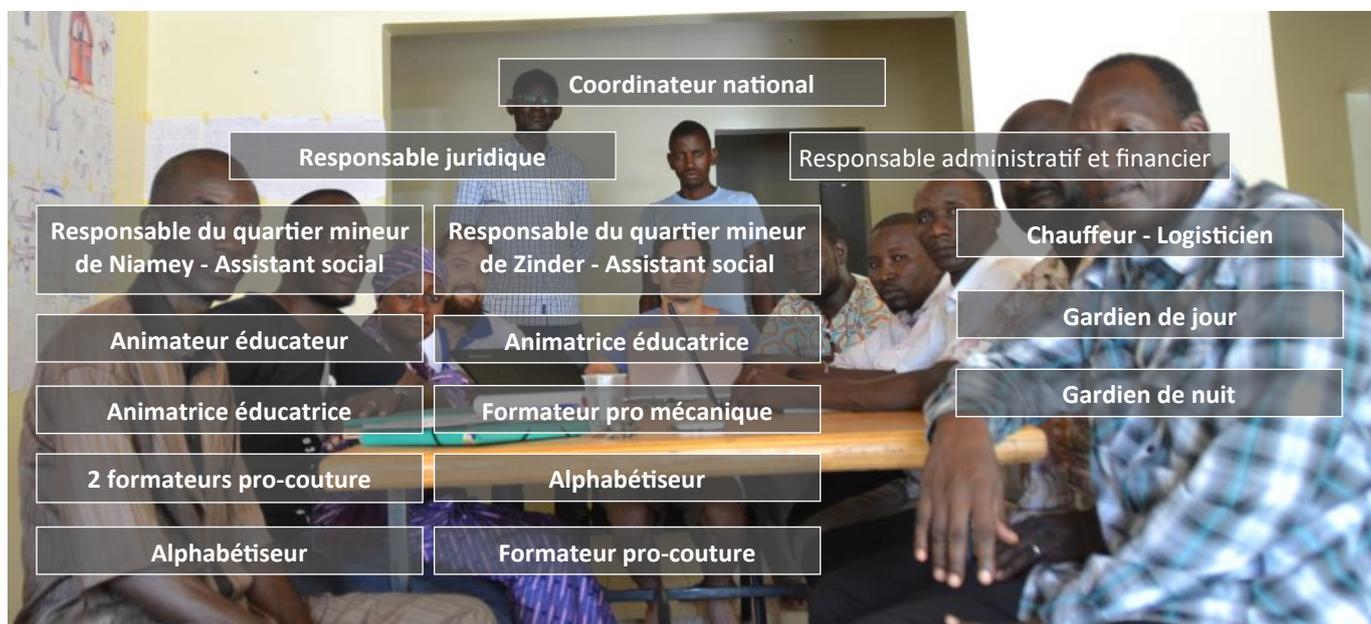
En ce sens, nous notons l'adoption de récentes lois entre 2014 et 2016 qui insistent sur l'intérêt des alternatives à la détention. Ces nouveaux arsenaux juridiques ambitieux vont clairement dans le sens d'une justice plus sociale et restauratrice. En revanche, au niveau des tribunaux, la pratique de la mise en détention préventive des enfants suspectés

d'infraction demeure vivace et le changement de cap reste timide. Toutefois, l'expérience de Grandir Dignement dans son soutien au Ministère de la justice du Niger, révèle que

LORSQUE L'ÉTAT EST APPUYÉ PAR UN PARTENAIRE À TRAVERS UN PROJET-PILOTE D'ALTERNATIVE À LA DÉTENTION, LA PRATIQUE JUDICIAIRE DES TRIBUNAUX CIBLÉS SE TROUVE PROGRESSIVEMENT MISE EN COHÉRENCE AVEC L'ESPRIT DES LOIS.

Grandir Dignement, en partenariat avec le Ministère de la Justice et l'Unicef, travaille à la mise en œuvre d'un **projet de « Placement Educatif en Milieu Ouvert »**. Ce dispositif à forte **dimension socioéducative** permettra d'accompagner des jeunes en prise avec la justice et les aider à dénouer eux-mêmes les mécanismes qui les ont amenés à enfreindre la loi, via notamment le soutien vers l'apprentissage et la scolarisation. Ainsi, l'objectif tout au long du suivi est **d'annihiler toutes les raisons du passage à l'acte délictuel**. Dans des Etats où la délinquance essaime dans la grande misère, l'insertion socioprofessionnelle est un gage de réduction de la récidive.

L'équipe de Grandir Dignement au Niger



Nos champs d'action

APPUI ALIMENTAIRE

Dans chaque établissement, il existe un contexte différent sur le plan alimentaire. Toutefois, **l'alimentation** est qualifiable d'**insatisfaisante** dans le système pénitentiaire nigérien. Ceci justifie donc une aide nutritionnelle ad hoc apportée par des intervenants externes dans l'intérêt supérieur des mineurs et le respect de leur dignité humaine.

Dans les 2 EP ciblés par Grandir Dignement un **programme alimentaire adapté au contexte a été mis en place**. Plusieurs facteurs d'adaptation ont été retenus pour mettre en place un programme efficace sans remettre en cause le rôle de l'Etat :

- Nombre de mineur(e)s détenu(e)s dans l'établissement pénitentiaire ;
- Quantité, intensité et variété des repas distribués par l'administration ;
- Nombre de structures approvisionnant les jeunes en alimentation.

A noter qu'une session portant sur l'alimentation dans le contexte carcéral s'est tenue durant le séminaire de septembre 2016 organisé par

NIAMEY

62 distributions de repas améliorés ont été réalisées entre le 17 mai et le 18 novembre 2016 aux personnes mineures (effectif de 90 mineurs en moyenne sur la période indiquée). Ce qui représente 2 repas par semaine jusqu'au mois de juillet puis 3 repas par semaine à partir de juillet. Ces repas sont composés tour à tour de : riz à la sauce ; riz aux haricots ; dambou (couscous au moringa).

Une formule de repas spéciale a été mise en place pendant la période du Ramadan au mois de juin (lait ; viande ; farine de manioc, sardines...) pour compenser leur jeun journalier, sans que cela provoque de discriminations pour les jeunes ne célébrant pas cette période.



Prisonniers Sans Frontières et Grandir Dignement.

A cette occasion, des informations clés ont été apportées aux membres de l'administration présents (Régisseurs et infirmiers-majors) et aux travailleurs/bénévoles, notamment sur la nécessité d'une alimentation équilibrée et variée, en particulier pour des adolescents en plein développement. Ce temps a également été l'occasion de revenir sur le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) qui doit permettre d'identifier rapidement et simplement les personnes en situation de sous-nutrition.

ZINDER

28 distributions de repas améliorés ont été réalisées à la Maison d'arrêt de Zinder entre le 1er août et le 18 novembre 2016 aux personnes mineures (effectif de 30 mineurs en moyenne sur la période indiquée). Ce qui représente 2 repas par semaine depuis le mois d'août 2016. Ces repas sont composés tour à tour de : Pâte alimentaire, riz aux haricots, sardines, viande.

APPUI MÉDICAL

Le milieu carcéral étant par définition un milieu de proximité et de stagnation d'un public, il est souvent extrêmement **difficile de maintenir des conditions hygiéniques et sanitaires satisfaisantes.**

Toutefois, cet objectif n'est pas superflu puisqu'il permet d'éviter de nombreuses maladies et plus simplement de garantir la dignité humaine des personnes en détention. Ce constat est encore plus vrai pour les mineurs qui sont vulnérables et sujets à de nombreuses maladies. **L'amélioration de l'hygiène est également un processus éducatif** qui doit permettre d'inculquer aux jeunes une discipline dans leur intérêt supérieur et dans le sens de leur développement.

TOUTES LES ACTIVITÉS ET SENSIBILISATIONS LIÉES À L'HYGIÈNE ONT DONC AUTANT DES VISÉES PRÉVENTIVES QU'ÉDUCATIVES.

Nous avons noté durant les interventions un accueil très respectueux et consciencieux des jeunes sur les enjeux de l'hygiène. L'apport en matériel combiné à des sensibilisations a dès lors eu des effets très positifs dans les différents établissements concernés par l'action. Cet apport est également un signal envoyé à l'administration : dès lors que des moyens sont donnés aux détenus pour maintenir leur environnement sain, ceux-ci saisissent l'opportunité et s'investissent dans la réhabilitation de leur quartier.

Deux fois par semaine, dans chacun des deux établissements pénitentiaires, les jeunes nettoient l'ensemble de leur quartier encadrés par les travailleurs sociaux de Grandir Dignement. Cette activité a pour objectif de progressivement les responsabiliser et leur faire prendre conscience de l'intérêt de vivre dans un environnement propre et sain.

16 juin 2016

journée mondiale de l'Enfant africain

Célébration au quartier de mineurs de Niamey

Scénettes de sensibilisation organisés par les scouts et concours de propreté des dortoirs. A cette occasion des représentants du Ministère de la justice, de la Brigade des Mineurs, du Gouvernorat de Niamey, du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant, de l'Unicef, du CICR, de Save The Children, de l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme, de COOPI et de Solthis ont été invités à visiter les dortoirs pour désigner les vainqueurs.

Discussions autour des maladies contagieuses, les risques relatifs à l'utilisation collective de matériels tranchants (lames, rasoirs et autres), les risques liés aux tatouages ; la consommation de produits psychotropes/addictifs.

**ACTIONS DE PROMOTION
DES DROITS DES MINEURS
AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE ET DES AUTORITÉS
PUBLIQUES.**

2 novembre 2016

Convention interministérielle sur l'accès aux soins des personnes en détention

Grandir Dignement s'est rendu à l'hôpital public de Niamey afin de rencontrer les médecins de l'unité psychiatrique.

La rencontre s'est conclue par l'identification du besoin urgent de mettre en place une convention interministérielle précise sur l'accès aux soins des personnes en détention, et notamment des personnes mineures.

La possibilité accordée aux juges d'instruction de demander des expertises psychologiques ou psychiatriques n'est actuellement pas rendu possible en raison de l'absence d'une convention validée par les plus hautes instances qui clarifieraient les obligations de chacun.

Aussi bien à Niamey qu'à Zinder, des **travailleurs sociaux interviennent au quotidien** au sein des quartiers mineurs et auprès de femmes incarcérées (jeunes filles). Des équipes pluridisciplinaires ont été mises en place pour mieux **répondre aux besoins des jeunes et à leur vulnérabilité**. Ainsi, dans l'Établissement Pénitentiaire (EP) de Niamey : 2 salariés sont présents 5 jours/7 et une animatrice est présente 3 jours/7. Dans l'EP de Zinder : 2 salariés sont présents 5 jours/7. Cette présence quotidienne entend la réalisation de plusieurs actions :

- entretien d'accueil à chaque arrivée d'un mineur placé en détention.
- visites à domiciles et entretiens familiaux.
- Rédaction de rapports de comportement

Animations socio-culturelles

De nombreuses activités sont animées par les équipes de Grandir Dignement. Près de 150 séances ont eu lieu entre avril et novembre 2016. Ces séances cumulées ont bénéficié à plus de 1500 jeunes.

- * Animation sportives
- * Animations culturelles
- * Jeux calmes
- * Mise à disposition de matériel ludique

Suivi éducatif individuel

Conception d'un outil de suivi éducatif individuel en lien avec les juges des mineurs et les membres du service social du tribunal.

Le « formulaire de préparation à la réinsertion » a été rempli pour 100% des jeunes du quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Niamey. Il est en cours de remplissage dans la Maison d'arrêt de Zinder.

Niamey : **47** visites à domicile et médiations familiales.

Zinder : **40** visites à domicile et médiations familiales.

Des plannings hebdomadaires sont réalisés afin de garantir une diversité des activités et des animations socioéducatives. Ils permettent également des temps de repos pour permettre aux jeunes de se retrouver et de réfléchir sereinement sur leur avenir. Les plannings et leurs contenus ont été particulièrement bien reçus par les jeunes. Ces programmes qui indiquent avec précision les activités de

la semaine fixent un cadre rassurant et les jeunes détenus peuvent, et sont encouragés, à participer à leur conception.

A noter que ce planning se fait autant que possible en lien avec les autres intervenants (OSC/ONG ou services de l'Etat) présents dans les EP, ceci pour favoriser une complémentarité des activités de chacun.

APPUI JURIDIQUE

Les liens de collaboration étroits entre les juges des mineurs et les assistants sociaux de Grandir Dignement ont permis, dans l'intérêt de la justice et surtout du mineur, d'opérer un suivi individualisé sur le plan judiciaire.

Les travailleurs sociaux des EP de Niamey et de Zinder sont présents aux côtés des mineurs détenus

dans leurs questionnements et appréhensions face aux problématiques procédurales.

Le responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement vient en soutien aux équipes de terrain lorsque celles-ci font face à des difficultés de compréhension d'éléments juridiques.

NIAMEY

37

demandes de liberté provisoire ont été introduites par le greffe de l'Administration Pénitentiaire et suivis par l'Assistant Social GD

Grandir Dignement a également créé un outil « *état nominatif* » qui recense tous les mineurs en détention selon leur situation (mineurs en détention préventive ; en détention présumés liés à un groupe terroriste ; condamnés après décision judiciaire ; libérés).

Cet outil est en expérimentation, en cas de résultats satisfaisants il sera présenté aux juges pour une appropriation. Il doit permettre de suivre de façon méthodique et rapide la situation de l'ensemble des jeunes détenus et éviter les cas de détention allant au-delà du plafond de la détention provisoire délimité légalement.

9 mars 2016

Audience avec Madame la Directrice Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion.

6 avril 2016

Audience avec Monsieur le Doyen des juges d'instruction au TGI de Niamey et membre du Pôle d'instruction antiterroriste.

19 avril 2016

Audience avec Monsieur le Directeur de la réinsertion.

19 avril 2016

Audience avec Monsieur le Directeur de la protection judiciaire juvénile.

28 avril 2016

Audience au cabinet du Ministre de la Justice /Garde de Seaux

19 septembre 2016

Plaidoyer lors du discours de lancement du séminaire en faveur d'une accélération du traitement des dossiers de ce public et de l'urgence d'une réflexion sur leur réinsertion, (discours filmé et diffusé sur la télévision nationale du Niger).

26 septembre 2016

Audience au cabinet du Ministre de la Justice /Garde de Seaux.

29 septembre 2016

Audience avec le Juge d'instruction du Pôle antiterroriste. Echange sur les avancées judiciaires concernant les jeunes et les blocages dans la phase d'instruction.

3 et 10 novembre 2016

Réunions d'information avec des

La situation des mineurs présumés liés à un groupe terroriste

Grandir Dignement plaide régulièrement pour un meilleur accès au droit pour ces mineurs. Ceci lors de plusieurs rencontres avec des autorités publiques

représentants d'Unicef pour comprendre le dispositif en préparation concernant l'éventuelle libération prochaine des jeunes présumés liés à un groupe terroriste.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET ALPHABÉTISATION

En tant que **mécanismes de réinsertion socioprofessionnelle**, la formation professionnelle et l'alphabétisation sont essentielles dans le milieu carcéral. Pour le cas de Niamey, la mise en place de ces différentes formations ont été progressives et respectueuses des interventions des autres acteurs présents. Ainsi, Grandir Dignement a préféré prendre le temps d'échanger et de créer une collaboration avec ces acteurs afin que nos formations professionnelles répondent à un

vrai besoin et ne fassent pas doublons avec les activités déjà mises en œuvre par d'autres acteurs. En fonction des lieux, divers formations sont proposées : couture, mécanique et alphabétisation.

LES IMPACTS SONT POSITIFS ET L'ACTION FAVORISE UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DE CES JEUNES

pour qui l'accès à une formation est non-seulement un Droit

Humain mais aussi une nécessité dans le cadre de leur réinsertion. Les jeunes subissent moins l'oisiveté et peuvent se projeter dans une formation et un métier. Ils sont valorisés et voient leurs compétences renforcées. Afin que ce résultat ait encore plus d'impact, **il est nécessaire de créer plus de ponts entre la formation et le secteur professionnel** d'une part, et de **faire reconnaître officiellement ces formations** d'autre part.

Plusieurs étapes sont réalisées au préalable

1 Enquête auprès des personnes mineures détenues afin d'identifier leurs besoins et motivations

2 Choix de formations professionnelles proposées

3 Séances de sensibilisation afin d'expliquer les modalités des formations professionnelles

4 Proposition d'inscription à l'ensemble des personnes mineures



NIAMEY

- * **Formation couture initiée en août 2016 :** 2h/semaine/groupe - 4 groupes de 10 jeunes
- * **Ateliers d'alphabétisation initiés en août 2016 :** 2h/semaine/groupe - 4 groupes de 13 jeunes - Formateur professionnel
- * **Ateliers d'alphabétisation étendus au quartier des femmes de la prison en octobre 2016**

ZINDER

- * **Formation mécanique moto initiée en septembre 2016 :** 2h/semaine/groupe - 4 groupes de 13 jeunes.
- * **Formation couture initiée en septembre 2016 :** 2h/semaine/groupe - 4 groupes de 13 jeunes.
- * **Ateliers d'alphabétisation/remis à niveau initiés en septembre 2016 :** 2h/semaine par groupe - 4 groupes de 13 jeunes - Formateur professionnel

Des concertations avec le Ministère de la justice sont organisées afin de permettre de rendre les mesures alternatives à la détention les plus adaptées possibles. L'objectif est également d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés.

A terme, ce travail tend à faire de l'alternative à la détention la réponse privilégiée.

GRANDIR DIGNEMENT S'EST INVESTI DANS 2 PROJETS

La réactivation des Travaux d'intérêt généraux

Pour cela, l'association a pris part à plusieurs actions :

- ◆ Atelier d'installation du Comité national chargé du suivi de l'application du Travail d'Intérêt Général (TIG) dans les juridictions pour mineurs le 19 juillet 2016 organisé par la Direction de la protection judiciaire juvénile (Grandir Dignement était la seule organisation non-étatique représentée à l'occasion) ;
- ◆ Journée d'informations et de sensibilisation sur ledit comité le 12 août 2016 organisée par la Direction de la réinsertion du Ministère de la justice.

Le programme de Placement Educatif en Milieu Ouvert (PEMO)

Ce projet-pilote novateur dont la mise en place au Niger est prévue pour 2017, trouve son fondement dans l'article 18 de la loi du 20 novembre 2014 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger. L'un des principes directeurs de la Politique Nationale de Justice Juvénile (PNJJ), pour la période 2014-2018, est le recours aux mesures éducatives et aux Mesures et Peines Alternatives (MPA) à la détention préventive et à l'emprisonnement.



Outre le travail mené par Grandir Dignement visant la promotion des peines et mesures alternatives à la détention, un séminaire de renforcement des compétences à destination des intervenants carcéraux et des acteurs institutionnels a eu lieu. Le séminaire qui s'est tenu du 19 au 23 septembre 2016 a permis de

rassembler les Régisseurs et les Majors-infirmiers des 6 établissements pénitentiaires concernés par le programme. Au cours de cette semaine de formation interactive, les participants au séminaire ont été conduits à une réflexion sur les particularités du développement d'un adolescent, sur l'amélioration

des connaissances des maladies et des principes d'hygiène, sur les nécessités d'une alimentation variée et équilibrée et sur les particularités des règles de procédure pénale concernant les mineurs et le rôle de chaque acteur de cette procédure.



2.

France

Grandir Dignement est présent en France depuis juillet 2015. C'est à cette date que l'association, installée à Nancy, commence à intervenir au quartier mineur de la Maison d'arrêt de Metz-Queuleu.

La situation des mineurs incarcérés en France

La détention concerne aujourd'hui en France un nombre restreint de mineurs.

LES MINEURS INCARCÉRÉS REPRÉSENTENT 1,1 % DE LA POPULATION PÉNALE SOIT UN EFFECTIF DE 754 MINEURS EN MAI 2016.

Après la loi du 30 décembre 1987 supprimant le placement en détention provisoire des mineurs de moins de 16 ans et celle du 6 juillet 1989 limitant la durée de la détention provisoire pour les mineurs, le nombre de mineurs incarcérés diminue et aboutit à un niveau plancher de 416 détenus au 1er janvier 1991. Cependant, après cette date, le nombre de mineurs détenus augmente régulièrement jusqu'en 2000 et se stabilise actuellement autour de 700 mineurs. Ainsi, alors que le recours à l'enfermement avait reflué depuis les années 1970, **on assiste depuis le début des années 2000, à un retour des solutions privatives de liberté.** La question de la détention des mineurs et plus spécifiquement de la réinsertion est

particulièrement sensible en France. De nombreuses problématiques demeurent comme l'a identifié le Comité des Droits de l'enfant dans son 5ème rapport périodique.

EN RÉGION GRAND EST, EN L'ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE POUR MINEURS (EPM), LES JEUNES SONT INCARCÉRÉS DANS DES QUARTIERS SPÉCIFIQUES DÉVOLUS AUX MINEURS À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE.

Ils sont encadrés conjointement par les surveillants de l'administration pénitentiaire et des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cependant, on note que **l'étanchéité avec le reste de l'établissement pénitentiaire n'est pas toujours assurée.** Par ailleurs, faute d'espace dédiée, les personnes mineures de sexe féminin sont parfois incarcérées avec les personnes majeures de sexe féminin.

L'équipe de Grandir Dignement en France



Nos champs d'action

LES INTERVENTIONS CARCÉRALES

Il est nécessaire de sensibiliser et de créer des liens avec les jeunes en amont de leur libération ou de leur sortie de Centres éducatifs fermés/renforcés. Dans ce but, l'association continue ses interventions carcérales et souhaite les étendre sur de nouvelles localités. Cela correspond également aux valeurs que nous portons : rejoindre les jeunes là où ils sont (dans le contexte carcéral), créer un lien de confiance, les responsabiliser

quant aux questions de société et de citoyenneté.

CES INTERVENTIONS PERMETTENT DE ROMPRE L'ISOLEMENT ET D'ÉTABLIR UN LIEN « PRISON/ SOCIÉTÉ CIVILE ».

Enfin, les ateliers de justice restaurative favorisent une prise de conscience de l'acte commis et encouragent un parcours de résilience.

Interventions bihebdomadaires au sein de la Maison d'Arrêt de Metz

Ces interventions reposent en partie sur un effectif de **bénévoles qui s'engagent librement** auprès des adolescents incarcérés. Ces derniers, qui côtoient essentiellement les référents pénitentiaires et les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, sont particulièrement sensibles au binôme d'intervenants de

Grandir Dignement. Afin de garantir le professionnalisme des ateliers, l'association a établi des critères d'intégration précis et strictement respectés. En outre, afin d'assurer le suivi du travail des bénévoles, l'association organise des formations trimestrielles et des réunions mensuelles.

Les thématiques d'interventions sont relatives à la citoyenneté active, à la

solidarité et aux inégalités. (Exemple d'ateliers : cinéma, débat, écriture.). Des projets spécifiques et ponctuels sont également mis en œuvre. Enfin, en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, une préparation à la sortie est également proposée notamment concernant les jeunes souhaitant s'inscrire dans le dispositif de réinsertion post-carcéral.



En 2016, 35 mineurs incarcérés ont pu bénéficier des interventions de Grandir Dignement.

Les interventions au Quartier Mineur de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu ont été animées par une équipe de 14 bénévoles et 2 volontaires en service civique.

Au total, 95 interventions ont été réalisées.

LES INTERVENTIONS BI-HEBDOMADAIRES

Activités artistiques

Atelier d'écriture collaborative pour le livre "Temporal" ;
Atelier d'écriture de slam ;
Ciné-débat ;
Atelier de création de cartes de vœux pour les enfants hospitalisés ;
"Blind test" ;
Atelier origami ;
Jeu de mimes sur des actions et des sentiments
Jeu pour développer l'estime de soi et test de personnalité
Ateliers cuisine et bougies

Activités citoyennes

Sensibilisation au harcèlement scolaire ;
Atelier débat sur les attentats du 13 Novembre 2015 ;
Jeu : "si j'étais président".
Quizz prison
Cultionary : jeu basé sur le mode du Pictionary et destiné à lutter contre les préjugés et les représentations sociales ;
"Le jeu du pas en avant" : un jeu de rôle destiné à savoir situer les différences sociales selon l'âge, la nationalité, la profession, le sexe...

Activités relatives à l'association Grandir Dignement

Présentation et échanges autour du programme de GD au Niger et des conditions d'incarcération sur place ;
Ateliers de préparation aux interventions « FAIVE » :
présentation de la francophonie, de l'espace francophone et du thème du prochain sommet à Madagascar ;
Présentation du service civique et de Grandir Dignement

LES INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE « TÉMOINS CITOYENS »

Grandir Dignement organise mensuellement, depuis mars 2016, des temps d'échange avec des personnes issues de la société civile : Artistes, citoyens engagés, acteurs de l'économie sociale ou de la solidarité, personnes témoignant

d'un parcours atypiques, sportifs, etc. Nous les sollicitons afin d'intervenir, pendant une après-midi, avec notre équipe. L'objectif est de créer, une nouvelle fois, du lien entre le « dedans/dehors » et d'inspirer les jeunes.

Les témoins citoyens de 2016

Des membres de l'association nancéienne « Atelier Dynamo »

Ils ont expliqué ce qu'est l'économie solidaire au travers l'exemple de leur association qui répare et vend des vélos.

Karim MOKHTARI, président de l'association 100 Murs

Il a présenté sa propre expérience d'ancien détenu et son parcours de résilience.

Romain RAVENEL, intervenant artistique, du « Labo des histoires »

Il a produit avec les jeunes, un livre qui a été présenté lors du 16ème Sommet de la Francophonie en 2016, au concours « d'expression artistique et citoyenne d'une jeunesse francophone en détention ». Dans la catégorie "œuvre collective", ils ont obtenu le second prix..

Morgane HIRSCH, directrice de l'association Mirador

Elle a animé le jeu "more than one story" qui permet aux jeunes d'essayer de transformer des situations explosives avant qu'elles n'éclatent.

Hanna MOUTAHAMMISS, championne du monde et d'Europe de boxe française

Elle a présenté son parcours et a poursuivi par une séance d'initiation sportive avec les mineurs.

Dominique SIEGLER, champion en kick boxing

Il a fait une présentation de son parcours et poursuit par une séance d'initiation à cette discipline.

Charles FRANCOIS, champion de muay thai

Il a présenté son parcours et réalisé une séance d'initiation.

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

L'accompagnement se fait au travers de réunions mensuelles qui permettent des temps d'échanges sur les interventions précédentes et celles à venir.

L'accompagnement se fait également au travers de formations trimestrielles par une personne tierce.

Contenu des réunions des bénévoles

Echanges sur les interventions écoulées durant le mois (relation avec les jeunes, déroulement de l'activité, s'il y a eu difficultés ou pas, retour des jeunes, etc.) ;

Construction du planning pour le mois à venir ;

Recensement des activités à mettre en place ;

Elaboration de la liste du matériel à fournir ;

Point sur les activités de GD.

Formation des bénévoles

Karim Mokhtari, directeur de l'association 100 murs ; Jean Marie Petitclerc, sociologue, expert de l'éducation dans les zones sensibles ; Djamilia Allag ; Association Mirador/Gestion de conflit.

DISPOSITIF D'INSERTION POST-CARCÉRAL

La réinsertion des enfants en conflit avec la loi est un défi majeur. Cependant, la plupart des jeunes que nous rencontrons ne sont pas prêts ni même motivés par la reprise d'une scolarité ou par la recherche d'un emploi. Ils se situent souvent entre deux eaux du fait de leur âge mais aussi en raison de leur historique personnel souvent marqué d'échecs et de désillusions. Cela limite leur capacité de réinsertion alors que leur manque de maturité, d'expériences et de compétences les empêchent d'accéder à l'emploi. Ce constat est partagé avec nos partenaires, à savoir la PJJ et l'administration pénitentiaire.

Afin de répondre à cette situation particulière, Grandir Dignement a créé un dispositif de réinsertion adapté aux mineurs sortant de détention et de Centres Educatifs Renforcés (CER) ou Fermés (CEF). Ce dispositif est ancré autour de l'engagement citoyen et de l'insertion socio-professionnelle. Cette proposition permet aux jeunes de

s'investir dans le cadre d'un engagement solidaire dans lequel ils peuvent reprendre confiance en eux, développer leurs potentiels et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Une manière, également, de lutter contre les risques de marginalisation et de récidive.

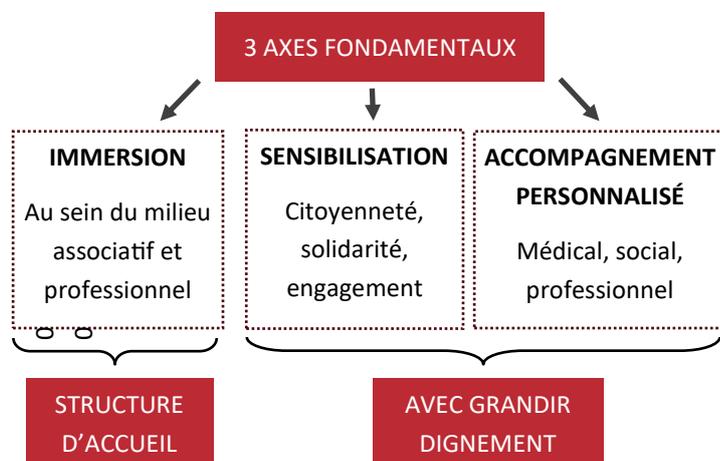
JEUNES EN CONFLIT AVEC LA LOI, CITOYENS À PART ENTIÈRE

UN DISPOSITIF INÉDIT : LE SERVICE CIVIQUE ADAPTÉ

Le service civique adapté est un dispositif de soutien public qui **encourage l'engagement citoyen de jeunes en conflit avec la loi**. Véritable **tremplin vers une réinsertion sociale et professionnelle**, Grandir Dignement s'engage auprès de ces jeunes et les accompagne dans la **construction de leur projet personnel**.

Grandir Dignement, qui fait partie intégrante du réseau « **Don Bosco Action Sociale** », fait sien le constat suivant : « Aujourd'hui, trop peu de responsabilités sont confiées aux jeunes. De fait, notre réflexion est la suivante : comment amener les jeunes à la citoyenneté si nous ne savons pas les éduquer aux responsabilités ? Dans le contexte de notre pays, où trop souvent les jeunes sont associés aux problématiques de la délinquance, du chômage et des comportements à risque, où ils ne voient plus l'intérêt de s'impliquer dans les affaires de la Cité, où parfois ils cèdent aux sirènes de groupes terroristes parce que notre société leur donne l'impression qu'ils n'y ont aucune place et aucun rôle à jouer... qu'avons-nous à leur proposer ? ».

Les jeunes en conflit avec la loi, quels que soit leurs parcours et leurs difficultés, peuvent jouer leur rôle de citoyen. Sensibles à l'injustice et forts d'un dynamisme certain, Grandir Dignement souhaite, de manière progressive et libre, les amener à diriger ce dynamisme et cette sensibilité vers un engagement constructif.



OBJECTIFS	MODALITÉS
<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement durant le processus juridique.• L'intégration et découverte du monde associatif et professionnel• Développement et mise en valeur du potentiel et des capacités du jeune• Assistance et soutien dans la construction de ton projet personnel	<ul style="list-style-type: none">• Indemnisation de 467,34€/mois (versée par l'État)• Minimum de 24 heures/semaine - Maximum 35 heures / semaine• Le contrat de service civique adapté peut être rompu à tout moment



Accompagnement socio-éducatif individuel

De nombreux jeunes sortants de détention se situent dans une situation complexe notamment en ce qui concerne l'accès aux soins (non-inscrit au système de soins comme la CMU/CMU-C, dépendance à certaines drogues/alcool, santé dégradée, nécessité d'un accompagnement psychiatrique ou psychologique...), le logement (absence de solution de logement) ou encore la situation administrative (ex : pas de carte d'identité). L'accompagnement sur ces besoins fondamentaux est un préalable à toute démarche d'insertion par le travail ou la formation. Cette situation complexe s'explique par le fait que les jeunes arrivent en détention suite à un parcours fait de rupture : placements multiples dans divers foyers de l'enfance, fugues, errances etc... Parfois cette situation s'explique par un refus du jeune de s'inscrire dans le « cadre sociétal ». A ces difficultés, s'ajoute l'absence de projet de réinsertion et des difficultés pour intégrer le milieu professionnel ou de la formation.

Grandir Dignement souhaite développer un accompagnement global des jeunes : *Accès au logement* (partenariat avec les FJT, aide à la location, apprentissage dans gestion d'un logement) ; *Santé* (Bilan psychologique, accompagnement dans la démarche de soins), *Réinsertion professionnelle* (entretiens et rédaction d'un projet personnalisé, aide à la recherche d'emploi) ; *Gestion administrative* (obtention des papiers d'identité, affiliation CMU-C, APL.).

Immersion au sein d'associations de l'économie sociale et solidaire

Le principe est que les jeunes bénéficiaires effectuent une partie de leur service civique en immersion au sein d'autres associations du secteur de la solidarité. Les missions de service civique peuvent être réalisées auprès d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, fédérations, ONG) ou de personnes morales de droit public (Etat, collectivités locales, établissements publics) pour l'accomplissement de missions d'intérêt général dans 9 domaines d'actions reconnus prioritaires par la Nation : solidarité, santé, éducation, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international, intervention d'urgence.

**FAVORISER L'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE VIA UN
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET
ADAPTÉ À CHAQUE JEUNE**

1^{er} contrat signé en 2016

OBJECTIF 2017

6 jeunes accompagnés
simultanément

PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Grandir Dignement mène régulièrement des interventions auprès du **grand public** et anime activités auprès de **professionnels du secteur** afin de sensibiliser aux problématiques de privation de liberté, des Droits de l'enfant et de réinsertion.

Ces évènements sont organisés avec l'objectif final d'améliorer le regard porté par nos sociétés sur ces jeunes, qui, bien qu'en conflit avec la loi demeurent, selon Grandir Dignement, des citoyens ayant vocation à être pleinement accompagnés et engagés dans notre société. La prise en charge et le soutien de ces jeunes vulnérables et en difficultés doivent être améliorés pour que chacun d'entre eux puissent reprendre confiance en eux et en la société.



Interventions principales de 2016

Janvier 2016

Présentation de Grandir Dignement et de la situation de la Justice des mineurs au sein de l'association inter-migrant à Nancy

Février 2016

Présentation du dispositif de réinsertion post-carcéral des mineurs lors de la visite de la présidente du Sarreland

Février 2016

Colloque à Reims sur les interventions en milieu carcéral

Mars 2016

Participation au forum_des organisations de la société civile à Bruxelles : « Engagement de l'UE avec la société civile et soutien aux droits de l'homme »

Avril 2016

Sensibilisation à la Justice des Mineurs lors de l'exposition organisée par le Génépi

Juin 2016

Evènement « Des livres et vous » : Sensibilisation à la Justice des mineurs et aux inégalités de développement

Septembre 2016

Soirée Solidaire avec l'artiste Abdou Day à Grosbliederstroff.

Septembre 2016

Forum des solidarités à Creutzwald : Sensibilisation de la jeunesse à la Justice des mineurs et aux inégalités de développement

Novembre 2016

Participation au marché solidaire de Nancy

Novembre 2016

Intervention auprès des étudiants de l'IRTS de Metz: Sensibilisation à la Justice des mineurs

Novembre 2016

Intervention au CHRS La Valette : Sensibilisation à la Justice des mineurs et aux inégalités de développement

Novembre 2016

Rencontre avec François Hollande : présentation du dispositif de réinsertion post-carcéral des mineurs

Novembre 2016

Rencontre avec Manuels Valls : Intervention de Grandir Dignement sur l'Inclusion des personnes en situation de handicap dans le dispositif service civique.

Décembre 2016

Intervention à Radio Campus : Présentation de l'association et sensibilisation à la Justice des mineurs.



Hollande et Martin Hirsch en novembre 2016 pour le Sommet des services civiques.. Nancy.

RETOUR SUR UN ÉVÉNEMENT PHARE DE 2016

LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : PARTICIPATION CITOYENNE D'UNE JEUNESSE EN DÉTENTION

À l'instar d'une biennale, tous les deux ans se tient le Sommet de la francophonie dans une contrée où la langue de Molière est parlée. Evènement à dimension géopolitique, il permet aux responsables étatiques des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie d'échanger sur les grands enjeux de l'espace francophone.

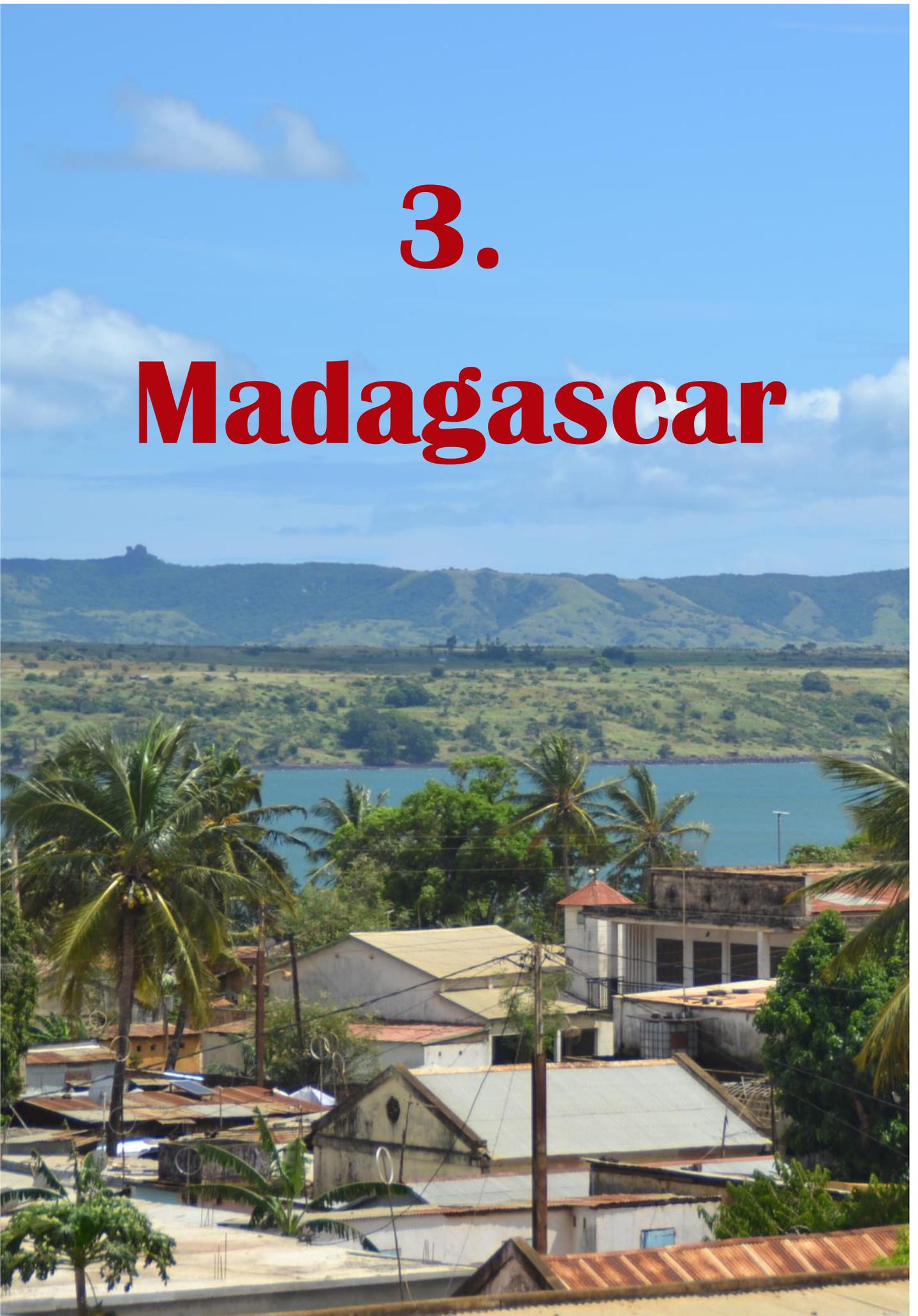
Le XVI^e Sommet de la Francophonie s'est tenu les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, la capitale de la République de Madagascar. Le thème abordé à cette occasion fut : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ». En amont de l'événement, Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, avait affirmé avec ferveur : « *Le Sommet de la Francophonie organisé à Madagascar sera le rendez-vous de la solidarité francophone et la vitrine des solutions et innovations qui existent dans chacun de nos Etats et gouvernements.* » >>

>> Dans un triangle francophone composé de la France, de Madagascar et du Niger, Grandir Dignement intervient notamment auprès de personnes mineures incarcérées : des filles et garçons en prise avec la justice et âgés de moins de 18 ans. Bien qu'en détention, cette jeunesse francophone a, elle-aussi, le droit à l'expression. Et, de par nos valeurs et de notre expérience à leurs côtés, nous sommes convaincus que leur liberté d'expression doit être fermement protégée et encouragée. Aussi, persuadée du potentiel de ces jeunes détenus et de leur rôle de citoyen en devenir à jouer, l'association a organisé un événement culturel impliquant une centaine de jeunes des trois pays. Conduit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, ce projet avait pour objet d'amener les jeunes à se questionner et à développer leurs talents. Ainsi, durant le Sommet, les œuvres lauréates créées par ces jeunes ont été exposées au jardin du village de la francophonie. En parcourant cette exposition, les visiteurs étaient invités à réfléchir sur la place que peut prendre l'expression artistique pendant la détention et le rôle qu'elle peut jouer vers la réinsertion.

Enfin, une table ronde a été organisée sur le thème de : « De l'exclusion à la citoyenneté active », permettant des échanges et témoignages sur la problématique de la jeunesse en conflit avec la loi.

3.

Madagascar



La situation des mineurs incarcérés à Madagascar

L'année 2016 a été marquée par l'évolution des droits des enfants en conflit avec la loi. En effet, la promulgation puis la parution au Journal Officiel de la loi 2016-018, relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi ont participé à cette grande avancée. Cette loi, valorisant les mesures et peines alternatives à la détention et réduisant les durées de détention préventive, arrive dans un **contexte où la détention restait parfois la seule solution apportée pour les enfants en conflit avec la loi, et où le taux de détention préventive des mineurs dépasse les 80%**.

Dans cet objectif de développement des mesures et peines alternatives à la détention,

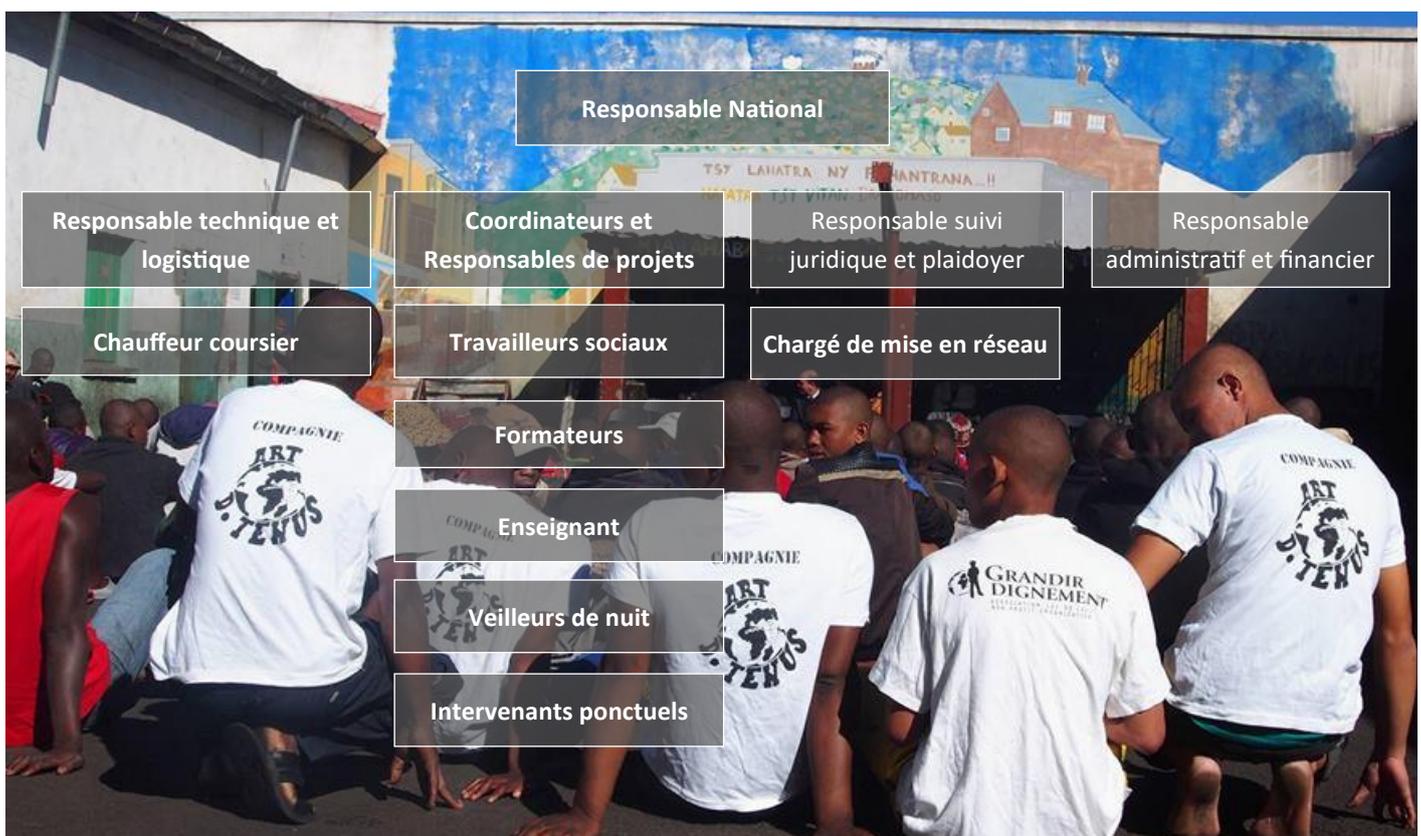
UN TRAVAIL A PU ÊTRE EFFECTUÉ AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LES JUGES DES ENFANTS AFIN DE FAIRE ÉVOLUER LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR BÉNÉFICIER D'UNE MESURE DE LIBERTÉ SURVEILLÉE.

Par ailleurs, l'association Grandir Dignement a pu se fixer de nouveaux défis et atteindre de nouveaux objectifs : la création à Tananarive d'une **service**

d'Accompagnement des Mineurs Prémés Auteurs au sein de la PMPM (Police des Mœurs Protection des Mineurs) qui propose l'assistance sociales aux enfants convoqués, interpellés ou arrêtés par la Police des Mineurs. La situation a été plus compliquée sur les établissements pénitentiaires de Tana qui ont connu un fort taux de surpopulation dans le courant du premier semestre 2016.

Si la situation est peu à peu revenue à la normale au CRM, la surpopulation est restée importante à la MCA. Grandir Dignement a dû alors se mobiliser pour accompagner et appuyer ces jeunes dans le respect de leurs droits fondamentaux. A Diana, nous avons pu constater un investissement plus important du Centre de rééducation, avec un effectif maximal de 18 jeunes. Ces placements ont permis de ne pas surcharger la Maison Centrale d'Antsiranana et de faire bénéficier à ces jeunes **d'un encadrement plus adapté à leurs besoins éducatifs.**

L'équipe de Grandir Dignement à Madagascar



Nos champs d'action

APPUI ALIMENTAIRE

Un appui alimentaire est effectué dans chacun des 4 établissements pénitentiaires pour mineurs depuis le début du projet. Grandir Dignement, dans un souci de cohérence entre les divers établissements pénitentiaires, a établi un protocole alimentaire, uniformisé sur tous ses établissements d'intervention depuis le 3 octobre 2016.

Cet appui n'a pas vocation à se substituer aux apports existant de la part de l'Administration Pénitentiaire mais vise à les compléter. Cela signifie que les distributions réalisées par l'administration pénitentiaire ou une organisation tiers sont déduites de ce que GD distribue. Il est à noter que l'apport de l'Administration pénitentiaire varie en fonction de l'établissement.

A la MCA, l'apport alimentaire distribue généralement 200 grammes de manioc séché par jour. Au CRM, suite à des restrictions budgétaires, elle a diminué son apport quotidien de 40 kilogrammes de riz quotidiens en début d'année, à 10 kilogrammes de riz sur le deuxième semestre 2016.



RATION QUOTIDIENNE
400GR DE RIZ + 50GR DE
LÉGUMES + 10CL D'HUILE.

À DIEGO ET JOFFREVILLE, GRANDIR DIGNEMENT EST LA SEULE ENTITÉ À APPORTER UN APPUI ALIMENTAIRE AUX JEUNES.



APPUI MÉDICAL ET SANITAIRE

Le suivi médical est organisé de manière différente en fonction des médecins bénévoles disponibles et des besoins identifiés :

- Bilan d'accueil
- Suivi personnalisé par le biais des fiches de santé individuelles dans 2 établissements pénitentiaires (MCA et CRM)
- Calcul trimestriel de l'IMC sur 2 établissements pénitentiaires (MCA/CRM)
- Visite hebdomadaire d'un médecin sur les 4 établissements pénitentiaires (MCA/CRM/MCD/CRJ)
- Visite hebdomadaire d'un dentiste sur 3 établissements pénitentiaires (MCA/MCD/CRJ)
- Transfert périodique des jeunes ayant besoin de soins dentaires chez un dentiste en milieu ouvert pour 1 établissements pénitentiaire. (CRM)

APPUI JURIDIQUE

Afin de répondre à la nécessité de mettre en place un suivi judiciaire pour tous les mineurs en détention sur les 4 établissements pénitentiaires, Grandir Dignement a procédé au recrutement d'une nouvelle Assistante sociale (AS) à la MCA (venue renforcer le travail de l'AS déjà en poste) et d'une première AS au CRM. L'assistante sociale de la Région Diego, qui intervient sur le CRJ et la MCD a été maintenue sur son poste en 2016. Désormais, tous les mineurs détenus dans ces 4 établissements bénéficient d'un suivi judiciaire qui recouvre plusieurs actions.

L'accompagnement dans certaines demandes de LP (Libération Provisoire) ou de LC (Libération Conditionnelle).

Cette demande étant un droit de la personne détenue, les assistantes sociales accompagnent, dans la mesure de leur disponibilité, les jeunes pour effectuer et rédiger ces demandes.

180 rapports
de suivi rendu en
2016

202 convocations
au tribunal ont été
accompagnées

Préparation aux audiences au tribunal

Chaque lundi, les assistantes sociales de la Région de Tananarive (et une semaine sur deux pour la région Diana) sont informées des noms des jeunes convoqués au Tribunal pour le vendredi suivant. Suite à des échanges avec l'équipe lors de la réunion hebdomadaire prévue à cet effet, avec les OSC partenaires (et, dans certains établissements, avec l'administration pénitentiaire), les assistantes sociales rédigent un rapport de comportement à l'attention du Juge en charge de l'affaire du jeune. Elles accompagnent également le jeune à son audience, pour le soutenir et le rassurer.

Le soutien d'un avocat

Région Tananarive : Dans des cas particuliers qui nécessitent une assistance judiciaire les assistantes sociales de Tananarive font appel à l'intervention d'avocats du PADFEM ou lors des permanences des avocats de l'ASPE. Ces interventions ne sont facturées ni à Grandir Dignement, ni aux jeunes concernés. Au total depuis décembre 2015, ce sont donc 14 jeunes qui ont été suivis par le Pool des Avocats. Cette collaboration a cependant cessé courant 2016 puisque le Pool des avocats n'a plus souhaité suivre de nouveaux dossiers. Suite à de nombreuses rencontres et identification des partenaires possible, un partenariat avec le SYAM est en cours. De jeunes avocats titulaires bénévoles

interviendrons à la demi-journée pour assister les ECL lors de leur audition à la PMPM, au cours de leur détention si leur dossier le justifie et pendant les audiences. Ces avocats volontaires percevraient une indemnisation de leurs déplacements, frais de repas, et frais engagés pendant leur mission.

Région Diego : Sur la région Diana, nous faisons appel à un avocat bénévole. Celui-ci intervient sur certains cas qui le nécessitent. L'intervention n'est donc facturée ni à GD, ni au jeune. Dans l'année 2016, l'avocat bénévole a été sollicité pour 4 suivis pour la première session criminelle et pour 2 suivis pour la session criminelle qui a eu lieu au début du mois de novembre 2016.

Le *suivi individuel des jeunes* est effectif dans les 4 établissements pour mineurs, notamment grâce à l'intervention des Assistantes sociales et des éducateurs. Il comprend :

Entretien d'accueil

Chaque jeune intégrant un établissement pénitentiaire (EP) est reçu en entretien d'accueil au cours duquel l'assistante sociale recueille des informations indispensables pour son dossier (nom, âge, nom et contact éventuel des parents ou de la famille, adresse (si le jeune en a une), situation familiale...) Ces données sont intégrées dans la fiche individuelle du jeune. L'assistante sociale profite également de cet entretien pour informer le mineur de ses droits et du cadre de sa détention. Un travail est en place depuis le mois d'octobre 2016, à la Maison centrale d'Antanimora, pour que cet entretien d'accueil soit mené en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

Préparation à la réinsertion

Les formations professionnelles permettent de préparer les jeunes à leur sortie et à leur donner une chance supplémentaire de réinsertion. Différentes formations sont dispensées en fonction du contexte et de l'espace disponible pour mettre en place ces formations. Un lien est mis en place avec certains partenaires œuvrant pour la protection de l'enfance ou pour la réinsertion professionnelle, notamment dans le cadre de la Plate-Forme de la Société Civile pour l'Enfance. Cependant, nous constatons régulièrement les limites de nos actions, n'ayant pas de budget spécifique à la réinsertion des jeunes à leur sortie (frais d'école, achat d'une boîte à outils pour commencer une activité génératrice de revenus, inscription dans une formation...). Nous mettons en place un travail en partenariat avec les nouveaux agents pénitentiaires chargés de la réinsertion sociale des jeunes (essentiellement sur Tana) pour tenter de renforcer le réseau de partenaires potentiels pour la sortie des jeunes.

Entretien individuel de suivi

De manière périodique (la fréquence varie en fonction des établissements pénitentiaires), les jeunes sont reçus en entretien individuel. Ces rencontres permettent aux jeunes d'échanger sur leur situation et à l'équipe d'encadrement de mieux cerner la problématique du jeune et d'adapter l'accompagnement en conséquence, notamment de définir et de programmer des visites à domicile.

Visites à domicile (VAD)

Dans 3 des 4 EP pour mineurs, elles sont effectuées principalement par les Assistantes Sociales. Elles concernent tous les jeunes et ont pour objectif de connaître le contexte de vie et le contexte familial des jeunes avant leur détention, d'encourager la famille à maintenir le lien avec le mineur en détention et de préparer la sortie du jeune en s'assurant de la disponibilité de sa famille pour l'accueillir dès sa libération. Généralement, elles ont lieu peu de temps après l'incarcération du jeune et la semaine avant son audience. D'autres VAD peuvent avoir lieu en cas de besoin, notamment lorsque les liens entre le jeune et sa famille sont moins solides, que la famille rend peu visite au jeune, ou qu'un échange particulier est nécessaire avec la famille en prévision du retour du jeune chez ses parents. Les échanges ayant eu lieu lors de ces visites sont également consignés dans les fiches individuelles des mineurs. A la MCA, depuis l'embauche de la 2^{ème} assistante sociale en décembre 2015, ce sont **398 VAD qui ont pu être effectuées**, dont une vers Antsirabe, pour retrouver la famille d'un jeune et l'informer de sa détention à Tana.

Au centre de Rééducation de Mandrosoa, le nombre important de jeunes (pouvant aller jusqu'à 150) a rendu la charge de travail trop importante pour la seule assistante sociale qui ne peut effectuer de VAD que très rarement.



Ateliers éducatifs et animation

Des ateliers éducatifs et/ou artistiques ont lieu dans chacun des 4 établissements pénitentiaires pour mineurs. Outre les ateliers réguliers (peinture, apprentissage du slam, du kabary, dessin, jeux sportifs...) il est organisé des projets spécifiques.



Journée des familles

A la MCD et au CRJ, une journée des familles est organisée mensuellement. A la MCA, pour des raisons essentiellement logistiques et sécuritaires, cette journée mensuelle n'est pas mise en place. Au CRM, notre investissement pour la préparation et l'animation de la journée des familles avait été suspendu par l'AP qui avait désiré gérer seule cet aspect. Depuis le mois de juin 2016, et suite à notre proposition, GD a pu être à nouveau impliquée dans la préparation de la journée mensuelle de l'école des parents.



26 avril 2016

MCD : atelier slam avec Caylah. Ecriture de textes avec la jeune artiste et les jeunes détenus. Battle sur percussions en fin de journée. L'ambiance était au rendez-vous !

Fin mai et courant juin 2016

En partenariat avec les association Manankasitsara et Manda Spring, les jeunes de la MCA et du CRM ont reçu la visite d'artistes et de jeunes français en situation de rupture. Des ateliers de danse, slam et art plastique ainsi que des rencontres et échanges entre les jeunes et les adultes ont eu lieu les 28 et 31 mai ainsi que les 3, 4, 6, 7, 9, 11, 12 et 17 juin 2016.

18 juin 2016

A l'occasion de la semaine des droits de l'enfant africain, et dans le cadre d'un partenariat entre la PFSCE et DINIKA, les jeunes de la MCA (accompagnés d'un professionnel) ont eu l'occasion de repeindre une partie des murs du quartier mineur (peinture extérieure du dortoir et peinture intérieure de la grande salle d'activité). Ils ont été récompensés de leur travail par de la monnaie fictive qui leur a permis d'« acheter », selon leur choix, différents petits plaisirs (biscuits, bonbons, jeux...) et de profiter d'un repas plus copieux.

12 juillet 2016 MCD et le 13 juillet CRJ

Atelier de danse urbaine avec des intervenants professionnels du Finistère.

19 au 22 juillet 2016 à la MCD, du 25 juillet au 3 août au CRJ

Intervention d'une équipe de scouts franco-malgaches. Activités sportives, artistiques. Echanges interculturels. Expérience très enrichissante et qui a pu dynamiser le quartier et le centre.

Août 2016

En partenariat avec l'association « La teinturerie » (Is'Art Galerie), 11 jeunes de la MCA ont participé à des ateliers graffiti, (2 demi-journée par semaine.) Leurs œuvres ont été exposées le samedi 27 août à l'occasion d'un vernissage et sont restées exposées pendant une semaine

QUELQUES PROJETS DE L'ANNÉE 2016

à l'Is'Art galerie. Elles sont et seront remises aux jeunes à leur sortie de détention.

Septembre 2016

En partenariat avec l'association « La teinturerie » (Is'Art Galerie), 10 jeunes du CRM ont participé à un atelier recyclage, réparti sur tout le mois, à raison d'une journée par semaine. Leurs œuvres ont été exposées le samedi 1^{er} octobre et sont restées exposées pendant une semaine à l'Is'Art galerie. Elles sont et seront remises aux jeunes à leur sortie de détention.

10 octobre 2016

A la MCD, atelier graffiti avec des artistes belges de renommée mondiale a eu lieu, dans le cadre de leur venue pour le festival "Stritarty" organisé par l'Alliance Française Antsiranana.

Entre juillet et novembre 2016

Les jeunes des 4 établissements pénitentiaires pour mineurs ont pris part au Sommet de la Francophonie. Plusieurs activités et échanges avec les jeunes ont eu lieu dans chacun des EPs. Les jeunes ont été invités à produire une œuvre collective et/ou individuelle pour s'exprimer sur ce sujet. Ce projet a donné lieu à une remise des prix aux lauréats malagasy, pour leurs œuvres en art iconographique et en art littéraire. Les jeunes de la MC de Diego ont également reçu un prix pour leur œuvre collective. Enfin, les œuvres récompensées ont également pu être exposées au Jardin de la Francophonie pendant toute la durée du sommet.

Août et septembre 2016

Ateliers de « break dance » le mercredi après-midi proposé par un jeune franco-malgache aux jeunes de la MCA.

SUIVI SCOLAIRE ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Au sein des quatre établissements pénitentiaires pour mineurs (MC Antanimora, Diego, CR Mandrosoa, Joffreville), un enseignement/remise à niveau scolaire et des formations professionnelles sont proposées.



MAISON CENTRALE ANTANIMORA

Alphabétisation & remise à niveau (5h par jour, soit 20h par semaine.) 4 et 10 jeunes/cours

Maroquinerie : Session 1 de Janvier à Juin 2016 (21 jeunes) et session 2 depuis octobre 2016 (17 jeunes)

2 jours/semaine : Lundi/mardi

Vannerie 51 jeunes. (2 jours/semaine : Jeudi/vendredi)

Depuis mai 2016 : Culture hors sol grâce à un partenariat avec le projet AULNA de l'IMV. 2Heures/jours. Env 25 jeunes ont participé à cette initiation.

CENTRE DE RÉÉDUCATION MANDROSOA

Remises à niveau pour les jeunes de la formation professionnelle

Alphabétisation (en moyenne 45 jeunes par mois) deux demi-journées par semaine

Formation Bâtiment : 50 bénéficiaires

Formation agriculture & aviculture : 70 jeunes bénéficiaires.

CENTRE DE RÉÉDUCATION JOFFREVILLE

enseignement général (via un intervenant extérieur jusqu'en Juin 2016 puis par l'éducateur)

Vannerie

Agriculture

MAISON CENTRALE DIEGO

100% des jeunes détenus (soit une moyenne de 38 jeunes par mois) participent à l'une ou l'autre (voire à plusieurs) des formations professionnelles suivantes :

Enseignement général (mercredi et samedi matin)

Bijouterie (2h le lundi, 2h le jeudi, soit 4h/semaine)

Vannerie (2h le lundi, 2h le jeudi, soit 4h/semaine)

Pépinière (2h le mardi, 2h le vendredi soit 4h/semaine) avec l'association partenaire "Graine de vie".

En partenariat avec Madame la Directrice des Réformes Législatives, les juges pour enfants et l'équipe du service de liberté surveillée (LS) ; de nouveaux critères pour les jeunes pouvant bénéficier de la mesure de Liberté surveillée ont été définis.

Extension géographique

Les jeunes issus de la CUA pourront désormais bénéficier de cette mesure.

Récidive

Les jeunes, même récidivistes, pourront bénéficier de cette opportunité (cependant, ceux qui auront récidivé suite à une mesure de LS ne pourront plus y avoir accès).

Mesure et peine

La mesure de LS ne se limitera plus à une mesure préventive mais pourra être ordonnée comme une peine, donc après le jugement.

Service de mesure de liberté surveillée sur la région d'Antananarivo

En 2016, le service de liberté surveillée a permis de suivre 38 jeunes et 21 nouvelles mesures ont été ordonnées au cours de l'année 2016. Le nombre de mesures de LS n'a pas augmenté mais il est resté stable. Cette année a permis de mettre en place des temps de réflexions et d'échanges sur l'extension des critères permettant l'ordonnance de Mesure de Liberté Surveillée, notamment des critères d'origine géographique des mineurs. Cette stagnation (voire réduction) du nombre d'ordonnances de Mesures de Liberté Surveillée se justifie également par l'attente de la promulgation de la loi proposée pour remplacer l'ordonnance 62-038. Il est important de préciser qu'avec la loi 2016-018, la mesure de liberté surveillée ne sera plus seulement une mesure alternative à la détention, mais aussi une peine alternative. En effet, les juges des enfants, tribunaux pour enfants, et les cours criminelles des mineurs auront la possibilité de condamner les jeunes auteurs à cette peine. En outre, le champ préjudiciel de la mesure va s'étendre, il sera désormais possible pour un jeune de demander le placement sous liberté surveillée, dans les mêmes conditions qu'une demande de libération provisoire. Les enfants déjà incarcérés, sous MD et OPP auront donc la possibilité et le droit de demander à bénéficier d'une mesure de liberté surveillée.

Cependant, malgré leur validation officielle et celle de Madame DRL, seul le critère géographique a pu être pris en compte dans l'ordonnance de nouvelles mesures, et ce, à partir du mois de juin 2016. En effet, les autres aspects de ces nouveaux critères doivent attendre la mise en application de la loi Justice des mineurs pour être effectifs.

Un travail a été effectué pour le développement qualitatif des interventions de l'équipe de Liberté Surveillée sur la région de Tana :

Accompagnement du coordinateur de l'équipe LS sur l'amélioration des outils utilisés

Création d'outils permettant une meilleure analyse de la qualité des interventions et activités, et permettant de récolter des données précises

Atelier d'échanges avec les éducateurs : 06 avril 2016

Rencontres individuelles avec les éducateurs de l'équipe

**EN 2016, 38 MLS ONT
ÉTÉ RÉALISÉES**

Promulgation de la loi relative à la Justice des Mineurs

À la fin de l'année 2015, Grandir Dignement a appuyé le Ministère de la Justice dans l'élaboration d'un projet visant à remplacer l'ordonnance 62-038. Durant l'année 2016, divers ateliers de travail ont été organisés par le Ministère de la Justice auxquels Grandir Dignement a participé. La nouvelle législation relative à la Justice des mineurs a été promulguée le 22 août 2016. Elle porte le nom de **loi 2016-018, relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi**. Elle n'est pas encore parue au journal officiel, ce qui retarde sa mise en application.

Cette nouvelle loi relative aux mesures et à la procédure applicables aux enfants en conflit avec la loi intègre de nombreuses avancées en faveur du respect des droits des enfants en conflit avec la loi :

Améliorer la séparation carcérale effective entre mineurs et majeurs sur l'ensemble du territoire Malgache

Grandir Dignement effectue périodiquement le recensement du nombre de mineurs en détention sur le territoire malgasy et fait état de la séparation entre les majeurs et les mineurs dans les établissements pénitentiaires. Nous transmettons ces informations à l'Administration Pénitentiaire, par la personne du DHPRS et par celle du DAP.

1 Les mesures alternatives sont disposées par la législation en tant que mesure judiciaire prioritaire, ceci afin que la détention soit explicitement reléguée en tant que dernier recours ;

2 La décision de la mise en détention doit être motivée sur la base de critères établis de manière stricte par la loi tels que ceux qui sont proposés dans les principes généraux en matière de Droits de l'enfant ;

3 Le cadre de la conciliation en tant que mesure extrajudiciaire est détaillé et est en mesure de protéger le mineur contre d'éventuels abus, et ce, notamment grâce à l'intégration d'un contrôle *a posteriori* par le ministère public ;

4 L'assistance judiciaire dès le déferrement est disposée en tant qu'obligation et non plus seulement en tant que droit

5 La réduction de la durée des mandats de dépôt à 3 mois (renouvelable une fois 3 mois) pour les cas de délit et à 6 mois, (renouvelable une fois 3 mois) pour les cas de crime.

6 La réduction de la durée de l'Ordonnance de Prise de Corps (OPC) de 30 à 12 mois.

RAPPORT FINANCIER DE 2016

COMPTE DE RESULTAT - EURO GRANDIR DIGNEMENT



Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats sous traitance d'activités (604)	9 791	81 578	Produits des activités annexes	3 115	2 510
Fournitures d'activités (605)	48 868		Subventions d'exploitation		
Fournitures consommées (606)	14 979		France - France Volontaire	2 400	
Charges externes (61)	22 752	6 828	France - Conseil départemental	1 500	
Autres charges externes (62)	62 179	12 243	France - Conseil régional Grand Est	5 000	11 903
Impôts, taxes et versements assimilés	680	198	France - Guilde européenne	10 000	
Rémunération FRANCE.	28 442		Mada - UNICEF (SSFA)	21 179	11 889
Rémunération AFRIQUE	97 862	48 504	Mada - Union européenne	91 630	33 155
Charges sociales FRANCE.	3 221		Mada * Ambassade de France (SCAC)	21 098	13 242
Charges sociales AFRIQUE	9 211		Mada - Des villages et des hommes	4 786	12 465
Dotations aux amortissements	4 005	1 729	Mada - Dinika + Tana accueil + C.Monaco		24 703
Charges financières	140	1 493	Niger - Union européenne	115 070	
TOTAL (I)	302 129	152 573	Dons et adhésion collectés en France	19 193	
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	181	2 246	Dons et adhésion collectés à Mada	3 661	26 170
SUBVENTIONS ACCORDEES PRSF	18 011		Produits Divers de gestion courante	477	6 659
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)			Produits financiers	1 782	5 205
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	320 321	154 820	Transfert charges exploitation (Emplois aidés)	23 205	6 746
BENEFICE OU PERTE	4 181	855	TOTAL (I)	324 097	154 646
TOTAL GENERAL	324 502	155 675	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	405	1 029
			TOTAL DES PRODUITS (I+II)	324 502	155 675
			TOTAL GENERAL	324 502	155 675

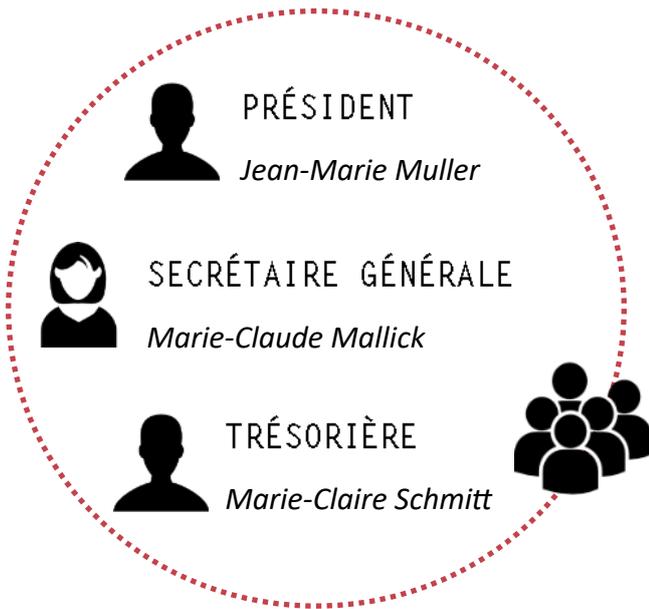
BILAN SYNTHETIQUE - EURO GRANDIR DIGNEMENT



Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortis-ements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	18 872	15 894
- Fonds commercial					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 181	856
- Autres					TOTAL I	23 053	16 750
Immobilisations corporelles	15 161	4 926	10 235	2 954			
Immobilisations financières	681		681	47			
TOTAL I	15 842	4 926	10 916	3 001			
Actif circulant :					Dettes		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Emprunts et dettes assimilées		
Marchandises					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Avances et acomptes versés sur commandes					Fournisseurs et comptes rattachés	90	695
Créances :					Autres	8 091	3 976
Autres	4 931		4 931	5 885			
Disponibilités (autres que caisse)	65 201		65 201	11 884			
Caisse	655		655	651			
TOTAL II	70 787	4 926	70 787	18 420	TOTAL III	8 181	4 671
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	50 468	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	86 629	4 926	81 703	21 421	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	81 703	21 421

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT

Jean-Marie Muller

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Marie-Claude Mallick

TRÉSORIÈRE

Marie-Claire Schmitt

Membres du Conseil d'Administration

Jean-Jacques HAUCK, Fabrice Anthony, Marion Dubois, Marie Muller, Mathilde Roux et Robert Zielinski

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



Agence Micro Projets
30 ans de microprojets
Incubateur d'initiatives solidaires





«**Tout enfant** privé de liberté
doit être traité avec **l'humanité**
et **avec le respect**
dû à la dignité humaine,
et d'une manière tenant compte
des besoins des personnes de son âge. »

Article 37 de la Convention Internationale relative
aux Droits de l'Enfant

LES MURS DE LA PRISON NE DOIVENT PAS ÊTRE UN REMPART AU
RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

CONTACTEZ-NOUS

06 86 98 47 54

contact@grandirdignement.org

RETROUVEZ-NOUS

www.grandirdignement.org

